



Contrat de stage dans l'entreprise

Par **aicha777**, le **03/08/2009 à 14:58**

Bonjour,

je suis étrangère qui travaille gratuitement pour l'école de langues en France comme stagiaire; j'ai le problème avec mon responsable, je voudrais quitter l'entreprise mais j'ai payé la caution de 200 euros en cas de dommages dans l'hébergement (c'est ce que le contrat dit) mais il y a un autre document donné par l'entreprise qui dit que en cas de départ non prévu la caution que j'ai payé en fait pour l'hébergement, reste pour l'entreprise même si il y a pas le dommage... est-ce que vous trouvez légal avoir en fait deux documents différents qui disent chaque chose différente? merci beaucoup pour la réponse